

PROTOCOLE DE REOUVERTURE DU LYCEE BEL AIR **ACCUEIL PROGRESSIF D'UNE PARTIE DES CLASSES JUSQU'AU 4/07**

REFERENCES :

- Protocole sanitaire – Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées
- Guide relatif aux conditions de reprise de l'activité dans les services régionaux post-confinement du CRB
- Circulaire du 4 mai 2020 relative à la réouverture des écoles et des établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages
- Décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- Arrêté du 31 mars 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

LES FONDAMENTAUX DE LA GARANTIE SANITAIRE :

- Le maintien de la distanciation physique
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication.
- L'application des gestes barrière



CAPACITE D'ACCUEIL GLOBALE :

Conformément aux différentes instructions reçues, notre capacité a été calculée en tenant compte de la spécificité de notre établissement d'où le maintien de places à l'internat ainsi que de la disponibilité des équipes pour assurer la garantie sanitaire

Capacité d'accueil internat : 43 places « garçons » et 4 places « filles ». 1 élève/chambre et 1 douche pour 1 ou 2 élèves avec mise en place d'une fiche de suivi pour le nettoyage.

Capacité d'accueil du restaurant scolaire : 98 places (base 1 place sur 2)

Capacité en salles de cours : nous avons de la chance d'avoir suffisamment de grandes salles pour respecter les 4m²/personnes/salles. 12 salles ont été préparées pour 12 ou 15 élèves dans les différents bâtiments permettant ainsi de respecter les règles circulation et d'éviter les croisements et concentrations d'élèves. Les autres salles seront fermées.

RETOUR DES ELEVES :

Nos priorités et impératifs : Elèves devant retravailler pour obtenir le BAC ou le CAP, l'accès post bac ou préparer l'oral de rattrapage, élèves en conduite routière avec des permis à passer, élèves de CAP en décrochage, classe de 3^{ème}.

Nos choix : Classes de Terminales Bac Pro et CAP pour la période du 4/06 au 19/06. Les TCTRM et TCRM qui pourront rester jusqu'au 4/07 pour conduire et passer les permis
Classes de 3^{ème} et 1CAR pour la période du 8/06 au 04/07. Etude de faisabilité pour les 1CRM
Classes de premières Bac Pro pour la période du 22/06 au 04/07
Maintien du télétravail pour les secondes

RÔLE ET ENGAGEMENTS DES PARENTS ET/OU DES RESPONSABLES LEGAUX :

Les parents d'élèves ou les responsables légaux jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leur enfant au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents ou les responsables légaux sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8 °C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

La présence des enfants au lycée est facultative et dépend du choix des parents ou des responsables légaux qui peuvent décider de poursuivre l'enseignement à distance. La décision des parents devra être communiquée au chef d'établissement dès que possible et au plus tard pour le mardi 2 juin 17h par email (Ce. 0350050p@ac-rennes.fr) ou par téléphone (02 99 68 02 34). Ce choix engage sur la période proposée par le lycée et **la présence de l'élève ne pourra en aucun cas être à la carte**

Les personnels de la vie scolaire font un sondage par téléphone auprès des familles au fur et à mesure des accueils programmés pour estimer le nombre d'élèves envisageant le retour au lycée.

NB : en cas d'absence de réponse de la famille lors de la phase de sondage, l'élève ne pourra pas faire partie du public accueilli

Il sera absolument nécessaire pour les élèves de respecter l'ensemble des consignes relatives aux mesures sanitaires. Nous comptons sur vous pour le rappeler à votre enfant. En cas de non-respect du protocole sanitaire, un appel sera fait à la famille ou aux responsables légaux pour un retour au domicile avec reprise des cours en télétravail.

Un document résumant ces engagements et l'obligation de fournir les masques nécessaires (en plus du kit de 4 masques donnés le 1^{er} jour) sera à signer par les familles et/ou responsables légaux

LES PERSONNELS :

Les personnels sont invités à prendre leur température avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8 °C ou plus), Ils ne doivent pas se rendre à l'établissement.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires (*Décret no 2020-521 du 5 mai 2020 définissant les critères permettant d'identifier les salariés vulnérables*).

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Ces dispositions s'appliquent à tous les adultes circulant dans l'établissement (les personnels, stagiaires GRETA, visiteurs...) De même, nous comptons sur la vigilance et la bienveillance de tous les membres de la communauté éducative pour faire respecter les règles sanitaires aux élèves, tout en sachant qu'un non-respect caractérisé sera sanctionné d'un retour définitif au domicile en télétravail.

MISE EN PLACE DES GARANTIES SANITAIRES :

- **Nettoyage des locaux** (réf : protocole spécifique Covid19 de la Région Bretagne décliné au lycée)

Nettoyage des salles de cours : 2 fois par jour, 1 passage matin et 1 passage après- midi (tables, ordinateurs, points de contact, aération), 1 fois par jour (nettoyage désinfection des sols)

Par ailleurs, nous comptons sur les enseignants pour aérer les salles de cours régulièrement.

Nettoyage des sanitaires (externat) : 3 fois par jour

Nettoyage des vestiaires élèves : 1 fois par jour pour les points de contact, 1 fois par semaine pour les sols

Nettoyage de l'internat : sanitaires 1 fois par jour, chambres élèves 1 fois par semaine (lundi ou vendredi), aération quotidienne par les élèves, chambres ASEN à chaque changement de personnel.

Si une douche est utilisée par deux élèves : mise à disposition de la vie scolaire dans chaque dortoir d'un nettoyant désinfectant pour application entre 2 passages sur le sol et les points de contact. (fiche de suivi prévue)

Nettoyage de la salle de restauration : après chaque service (tables, chaises, aspiration du sol, poubelles), avant et après chaque service (aération, points de contact)

Nettoyage des bureaux administratifs, des salles de repos, de la salle des conseils, des salles des professeurs, du cdi (si cdi ouvert) : 1 fois par jour (tables, ordinateurs, points de contact, aération), 1 fois par semaine pour le nettoyage des sols.

Nettoyage de l'infirmerie : 1 fois par jour (tables, ordinateurs, points de contact, sols, aération)

Nettoyage des circulations, préau : 2 fois par jour pour les points de contacts et 1 fois par jour pour les sols

- **Port du masque**

Pour les lycéens : en application de l'article 12 du décret du 11 mai 2020, le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté.

Au sein de l'établissement, les élèves doivent être munis de 2 masques par jour pour les demi-pensionnaires et 3 pour les internes : un le matin, un deuxième après le repas de midi et le troisième après les cours pour les internes. Prévoir 2 sachets : un pour les masques propres et un pour les masques sales.

Un kit de 4 masques tissus lavables sera remis aux élèves au sein de l'établissement.

Il appartiendra aux parents ou responsables légaux de fournir des masques complémentaires à leurs enfants. Au même titre il appartiendra aux familles de se charger du nettoyage des masques lavables.

Attention pour les élèves internes, il faut 3 masques/jour. Le lycée fournira le 3^{ème} masque. Mais il sera nécessaire que les parents ou responsables légaux les dotent de 2 masques/jour de présence prévue à l'internat, en complément du kit donné par l'Etat.

Pour les personnels : Port du masque obligatoire en présence d'élèves quelle que soit la distanciation physique. A noter, l'arrêté modificatif du 31/05/2020 qui introduit une disposition nouvelle, permettant aux enseignants de ne pas porter le masque lorsqu'ils sont **en cours et à une distance d'au moins un mètre des élèves**. Un kit de 4 masques tissus lavables sera remis à chaque personnel. Il appartiendra aux personnels de se charger du nettoyage des masques lavables.

Attention particulière : Le coronavirus se transmettant essentiellement par les sécrétions de la bouche et du nez, les crachats seront sanctionnés.

- **Lavage des mains**

Le lavage des mains, se fait en priorité, au savon (de 20 à 30 secondes, comme précisé sur les affichages dans tous les sanitaires), doit être réalisé à minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- avant et après chaque repas ;
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile ou à l'internat.

ou à défaut, la désinfection au gel hydro-alcoolique peut être réalisé, lorsque les mains ne sont pas sales.

Conseil : Alternier un lavage de mains après 3 ou 4 utilisations du gel hydro-alcoolique

- **Liste des points d'eau**

- salle D2
- 1^{er} étage bâtiment E - ouverture du local ménage
- 2^{ème} étage bâtiment E - ouverture du local ménage
- 2 vestiaires du bâtiment H (6 lavabos par vestiaire)
- vestiaire filles
- sanitaire garçons près de la vie scolaire
- sanitaire filles préau
- sanitaire dans chaque dortoir pour les internes sur les temps d'internat

- **Gel hydro-alcoolique** , positionné dans 25 points du lycée (distributeurs ou flacons 500ml)

- entrée du lycée, dans la galerie vitrée
- entrée du bâtiment administratif (D)
- entrée du bâtiment externat (E) puis à chaque étage
- entrée du bâtiment H
- entrée du bâtiment J (2 flacons)
- entrée du CDI
- entrées des bâtiments A et B internats puis à chaque étage
- entrée et sortie du self
- salle de travail des professeurs
- salle photocopieur
- bureaux recevant du public : vie scolaire, secrétariat de direction et de gestion
- salles de réunion : salle des conseils, salle D3, salle D4
- standard téléphonique/accueil
- sur les bureaux professeurs pour l'ordinateur partagé dans les 12 classes aménagées

ORGANISATION PEDAGOGIQUE :

Salles de cours : réduites à des groupes de 15 élèves maximum, les élèves restent dans la même salle de cours. 1 salle par classe ou groupe en fonction des effectifs. Les professeurs changent de salle. En salle de classe, un flacon de gel hydro-alcoolique sera à disposition près de l'ordinateur pour que l'enseignant puisse se désinfecter les mains avant son utilisation.

Chaque élève se verra attribuer une place dans la classe. (Plan de classe élaboré par l'équipe enseignante, étiquetage des tables).

Ateliers professionnels : des protocoles particuliers par atelier élaborés par le DDF, l'APS et les équipes enseignantes, en suivant les recommandations du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère du Travail (Cf. Guide pratique protocole : Fiches techniques par filière pour enseignement professionnel). Ils pourront évoluer à partir des retours d'expérience

Pas d'accès aux salles informatiques réservables ni au CDI.

Emplois du temps revus en fonction du nombre d'élèves attendus

• Temps de récréation

Les temps de récréation seront décalés si besoin en fonction du nombre d'élèves accueillis. 2 horaires de récréation le matin et l'après-midi.

Les lieux de récréation seront séparés : la cour habituelle pour les élèves qui ont eu cours en E et D et l'arrière du bat I, entre les espaces sportifs pour ceux qui ont eu cours dans les ateliers H, I et J.

Les élèves bénéficieront d'un casier individuel pour déposer leurs affaires personnelles (prévoir un cadenas personnel)

Aucun élève ne sera autorisé à stationner dans les couloirs

Signalétique sur les bancs pour 2 places distantes

• EPS

Pour rappel, le protocole sanitaire national prévoit qu'afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, il est demandé aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin

Les douches et les vestiaires ne seront pas accessibles.

En ce qui concerne l'Éducation Physique et Sportive, les élèves devront se conformer au protocole établi par les professeurs du lycée. (annexe 1)

LES TEMPS HORS CLASSE POUR LES ELEVES ET LES PERSONNELS :

• Transport scolaire

Port du masque obligatoire. A la sortie du bus, les élèves se dirigeront vers le lycée en respectant la distanciation physique.

• Accès à l'établissement et circulation

Un plan de circulation dans les locaux (externat, internat, ateliers, service restauration, administration) est formalisé par un fléchage au sol pour limiter les croisements et garantir la distanciation physique.

Une nouvelle organisation de regroupement par classes sur la cour sera proposée par la vie scolaire et se fera dans le respect de la distanciation physique.

Les portes des bâtiments et des salles resteront ouvertes toute la journée et ainsi éviter la manipulation des clefs.

La porte d'accès au bâtiment E sera fermée pendant la pause méridienne par le personnel d'accueil

Élargissement de l'espace fumeurs devant le lycée de façon à respecter la distanciation : Balisage de places de stationnement devant le lycée.

Accueil limité des personnes extérieures et uniquement sur rendez-vous.

• Restauration

Accès réservé aux élèves Le respect des mesures de distanciation physiques seront appliquées lors de l'accès au self, dans le self, lors du débarrassage. Un seul service sera mis en place. Les repas seront distribués sur plateau aux élèves. Le plateau est intégralement confectionné par les personnels de

restauration (y compris pour le pain, les condiments, la salade et la bouteille d'eau individuelle). Le lycée a fait le choix d'un repas chaud midi et soir.

L'accès à la restauration ne sera pas possible pour les personnels, sauf pour le service du petit déjeuner et le service du soir pour les ASEN en service à l'internat.

Les règles de distanciation physique et de désinfection des surfaces ne peuvent pas être respectées dans la salle des commensaux sur le service du midi .

Les personnels sont invités à s'organiser pour leur déjeuner en prenant en compte les mesures concernant les salles de détente et de travail.

• **Internat**

Les internes se verront attribuer une chambre individuelle. Ils ne seront pas autorisés à aller dans les autres chambres occupées

Une douche nominative est attribuée à chacun et pourra être partagée avec un autre élève maximum. Le personnel de vie scolaire assurera la désinfection entre les deux passages (cf fiche de suivi mise en annexe1)

Le foyer sera fermé

Les accès aux salles TV seront organisés dans le respect de la distanciation et des règles sanitaires.

• **Salle des professeurs du bâtiment D**

Utilisation des ordinateurs limitée à 2 personnes, lavage des mains ou utilisation de gel hydro alcoolique avant utilisation

• **Salle de détente du bâtiment D**

La salle peut accueillir 8 personnes maximum afin de respecter la distanciation physique.

L'utilisation de matériels collectifs type cafetière, frigo, micro-ondes...n'est pas autorisée sur la période. Du nettoyant désinfectant pour les tables de repas est mis à disposition des convives lorsqu'ils libèrent un espace de repas.

• **Salle de travail des enseignants du bâtiment H**

La salle peut accueillir 5 personnes maximum. L'utilisation des ordinateurs est limitée à 2 personnes, lavage des mains ou utilisation du gel hydro alcoolique avant utilisation. L'utilisation de matériels collectifs type cafetière, frigo, micro-ondes... n'est pas autorisée sur la période. Du nettoyant désinfectant pour les tables de repas est mis à disposition des convives lorsqu'ils libèrent un espace de repas.

• **Vie scolaire**

Equipe présente dès le 25 mai

La présence des ASEN s'organise à partir du protocole, avec des taches nouvelles ou à renforcer

- Renforcer la surveillance
- S'assurer du respect des gestes barrières
- Surveiller régulièrement l'accès aux toilettes pour limiter les regroupements
- Interdire les attroupements (en particulier devant le lycée)

ORGANISATION DE LA REOUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT :

- **Pré-rentrée des enseignants le mardi 2 après midi et mercredi 3 juin :**

En petit groupe afin de présenter le protocole mis en place (sens de circulation, accès aux classes, précautions particulières...). Les infirmières interviendront auprès de chaque groupe pour aborder les gestes barrières, port du masque, répondre aux questionnements des enseignants.

- **Accueil des élèves à partir du 4 juin :**

1^{ère} journée

Accueil par le professeur principal et/ou AS , Infirmières, personnel de direction , CPE , DDF

Les infirmières interviendront dans chaque classe pour un temps d'éducation à la santé : échange avec les élèves sur le vécu du confinement, gestes barrières, lavage de mains, utilisation du masque et nouvelle organisation de l'infirmierie.

Présentation des règles de fonctionnement vie scolaire, demi-pension,

Présentation de l'organisation pédagogique

Bilan du confinement

Temps d'échanges

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT :

En cas de symptôme(s): Toux, essoufflement, mal de gorge, fatigue, trouble digestif, sensation de fièvre, etc.

- Pour un élève, il sera isolé à l'infirmierie. Les parents seront invités à venir le chercher sans délai et à consulter un médecin. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après avis du médecin.

- Pour un personnel qui ne pourrait pas rentrer de suite à son domicile, il devra se rendre à l'infirmierie. Les infirmières organiseront son retour et il ne pourra revenir qu'après l'avis de son médecin traitant.

En cas de test positif au Covid-19 : L'établissement devra être immédiatement prévenu. L'information sera transmise par le lycée aux services académiques qui informeront les autorités sanitaires. Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts seront définies par les autorités sanitaires. L'établissement appliquera les consignes données.

Des décisions de quatorzaine, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par les autorités sanitaires et académiques.

COMMUNICATION :

Communication du protocole aux personnels qui devront en prendre connaissance avant leur retour dans l'enceinte du lycée

Présentation du protocole au conseil d'administration le 2 juin 2020

Communication du protocole aux familles au fur et à mesure des retours

Mise en ligne sur le site et sur Pronote, avec un suivi pour sa réactualisation si les textes et les recommandations changent. Les mises à jour seront datées et surlignées en jaune sur le même principe que les FAQ nationales.

Ce document pourra évoluer par les retours d'expérience via le DUER et une CHS sera prévue au mois de juin pour faire un bilan et proposer des évolutions tout en respectant les normes et recommandations en vigueur